

UNE CONVENTION QUI TIRE À SA FIN

L'encre des signatures de notre convention collective n'est pas encore sèche que déjà nous devons entreprendre les travaux pour la négociation de la prochaine. D'une durée de 3 ans (alors qu'on nous avait habitués à des termes de 5 ans), rétroactive au 1er avril 2020 avec une échéance prévue au 31 mars 2023, cette convention ne se sera pas éternisée dans le temps.

Les délais de consultations étaient courts, car le dépôt de notre cahier de demandes sectorielles devra être effectué en octobre prochain. En lieu et place de la tenue de plusieurs petites assemblées de consultations, nous avons plutôt opté pour une formule de sondage en ligne et la réponse a été très bonne de la part des membres de l'APPA. Un seul bémol : chaque syndicat constituant le Secteur scolaire de la FEESP-CSN n'avait droit qu'à 10 propositions de demandes. La raison ? Plusieurs demandes de la précédente ronde de négociation n'ayant pu être traitées à ce moment sont remises en jeu lors du prochain round avec les représentants patronaux.

Le comité de négociations du Secteur scolaire a présenté une première ébauche de ce cahier aux syndicats locaux lors d'une instance à Québec et ces derniers avaient l'opportunité de signaler que des demandes écartées puissent être ramenées sur le tapis dans une tentative de les inclure dans le cahier de demandes. Certaines demandes ont ainsi pu être ajoutées tandis que d'autres n'ont pu l'être.

Lors de la prochaine assemblée générale de l'APPA pour l'accréditation CSSDM, nous vous présenterons le cahier de demandes proposé par le Secteur scolaire ainsi que les 10 demandes formulées par l'APPA. Vous ne pourrez amender les demandes inscrites au cahier ou en apporter de nouvelles, mais vous aurez la possibilité de voter afin que certaines de nos demandes écartées puissent être ramenées sur le plancher lors du prochain Conseil du secteur scolaire qui aura lieu à la fin du mois

de mai prochain. Ça ne garantira pas leur inclusion, mais nous pourrons au moins tenter le coup.

Toujours en lien avec la prochaine ronde de négociations, des assemblées auront lieu tout au long de la prochaine année scolaire afin de prendre différentes décisions selon la direction que prendront ces pourparlers avec les représentants patronaux. Une fois encore, nous ne pouvons que vous réitérer l'importance d'avoir une personne responsable sur votre lieu de travail (délégué, substitut ou agent de



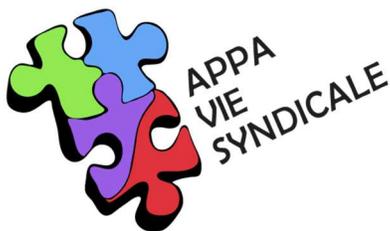
liaison). C'est par cette dernière que l'information rapide transitera et, advenant le cas où des actions plus musclées devront être envisagées (moyens de pression), ces personnes seront la courroie de transmission des mots d'ordre et des actions à poser.

Les deux dernières années marquées par la pandémie ne nous ont pas permis de réaliser la formation des délégués qui était annoncée, mais si la tendance se maintient, cette dernière se tiendra au début de l'automne prochain. Alors, ne tardez pas à vous choisir une personne qui vous représentera lors de la prochaine rentrée, car les événements vont se précipiter lors de la prochaine année scolaire ! ■

L'IMPORTANCE DE S'IMPLIQUER DANS LA VIE SYNDICALE

Le mouvement syndical a vu le jour il y a environ 100 ans grâce à la mobilisation de travailleuses et travailleurs qui se sont battus pour des salaires équitables, des lieux de travail plus sécuritaires et des horaires de travail décentes. Nous avons parcouru un long chemin depuis les terribles conditions de travail de la révolution industrielle, mais la lutte n'est jamais terminée. Nous luttons constamment contre les coupes budgétaires et les modifications des conditions de travail qui favorisent souvent les entreprises riches au détriment des services publics.

Le gouvernement provincial actuel et les précédents ont clairement et manifestement dévalorisé l'importance des travailleuses et travailleurs des services publics au point qu'il y a maintenant une grave pénurie de personnel dans



les secteurs de la santé et de l'éducation. Les lois régressives et la désinformation délibérée des gouvernements

successifs rendent extrêmement difficile de faire ce pour quoi les syndicats ont été créés: défendre les travailleuses et travailleurs et négocier en leur nom leurs conditions de travail et leurs salaires.

Plus que jamais, nous avons besoin de tout le soutien possible pour vous défendre et gagner le respect de notre employeur, le gouvernement. La participation de nos membres à la vie syndicale est donc primordiale.

Vous cherchez comment vous impliquer auprès de votre syndicat et aider à préserver et augmenter le rapport de force? Voici 5 façons de participer et de nous donner une voix collective plus forte.

1. SUIVEZ L'APPA EN LIGNE

Suivez notre page Facebook et visitez le site Web de l'APPA où nous publions régulièrement des mises à jour sur les réunions, les événements qui se déroulent et d'autres nouvelles importantes. Non seulement vous pouvez vous tenir au courant des annonces qui pourraient vous concerner, mais vous pouvez également aider à transmettre des informations à vos collègues.

2. DÉCOUVREZ QUI EST LE OU LA PERSONNE DÉLÉGUÉ DE VOTRE LIEU DE TRAVAIL

Chaque lieu de travail devrait avoir une déléguée ou un délégué. Son rôle consiste à recevoir l'information et la

transmettre à ses collègues. Il peut s'agir de convocations à des assemblées, de nouvelles importantes ou d'invitations à des activités syndicales. La personne déléguée peut communiquer avec nous pour nous rapporter vos questionnements ou nous faire part de situations problématiques qui peuvent survenir dans votre lieu de travail.

L'élection de cette personne déléguée doit se faire chaque année, au début de l'année scolaire.

3. DEVEZ LA PERSONNE DÉLÉGUÉE DE VOTRE LIEU DE TRAVAIL

Si vous êtes intéressés nous vous invitons à contacter notre coordonnateur à l'information et à la mobilisation à l'adresse suivante, jdegrandpre@appa.qc.ca ou téléchargez le formulaire d'élection disponible sur notre site web.

Être délégué(e) est une responsabilité, mais aussi une manière gratifiante de défendre vos intérêts et ceux de vos collègues.

4. PARTICIPEZ À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'APPA convoque régulièrement tous ses membres à des assemblées générales. C'est là que sont discutées les affaires importantes, comme les négociations, la formation de comités, le budget, les assurances, les élections du comité exécutif et du conseil syndical de l'APPA et plus encore.



Participer à l'une de ces réunions peut être un excellent moyen de vous initier aux questions syndicales et d'en savoir plus sur ce qui se passe et sur la manière dont vous pouvez vous impliquer.

5. PARTICIPEZ AUX ACTIVITÉS SYNDICALES

L'APPA organise régulièrement des activités pour ses membres, comme par exemple la journée du personnel de soutien, le party des Fêtes. Parfois nous vous invitons à participer à des manifestations organisées par la CSN qui touchent divers enjeux de la société.

En terminant voici une situation de Marcel Pépin ancien président de la CSN de 1965 à 1976.

« Il ne suffit pas d'avoir raison, encore faut-il avoir la force d'avoir raison. » ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous recevrez sous peu une convocation concernant une importante assemblée générale. Celle-ci devrait se tenir le 18 mai 2022 à l'école Le Plateau.



Cette assemblée traitera des nouvelles demandes sectorielles en lien avec notre négociation de la prochaine convention collective. C'est un rendez-vous à ne pas manquer ! ■

SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

L'APPA tiendra une soirée d'accueil des nouveaux membres le 11 mai prochain.



Une invitation sera lancée par courriel à tous les membres qui ont été embauchés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 pour les convier à cette soirée d'accueil aux bureaux de l'APPA. Les gens embauchés depuis le 1^{er} janvier 2022 recevront cette invitation l'année prochaine.

Cette soirée sera l'occasion de rencontrer les membres de l'exécutif et du conseil syndical et d'en apprendre davantage à propos de leur syndicat, de ses comités et des gens qui se dévouent quotidiennement au service des membres de l'APPA. ■

ÇA CONTINUE LENTEMENT, MAIS SÛREMENT !

Le paiement du FDP-APPA a bel et bien débuté le 11 février 2022.

Malheureusement, il ne sera pas possible de respecter le tableau des dates de paiement. Cette action est d'envergure et gigantesque, considérant qu'une seule personne est autorisée à faire les virements ou autres manipulations bancaires (Règles administratives chez Desjardins)

Pour celles et ceux qui ont effectué une ou deux demi-journées de piquetage ou qui étaient en exemption



Covid-19, vous devriez recevoir lors des prochaines semaines un montant.

Réparti comme suit : Une demi-journée = 30\$

Deux demi-journées = 60\$

Exemption : 60\$

Il est possible que vous receviez un appel de l'équipe du FDP-APPA afin de valider votre formulaire. ■

ASSURANCE COLLECTIVE SSQ

À chaque année, nous avons la possibilité de présenter des demandes ou des ajouts de protection au secteur scolaire (FEESP CSN). Si vous avez une demande à faire, veuillez la faire parvenir à l'adresse courriel suivante : appa@appa.qc.ca avant le **vendredi 27 mai 2022** ayant pour objet : Assurance collective SSQ. ■



SÉANCE D'AFFECTATION ET MOUVEMENT DE PERSONNEL

Comme à tous les printemps, il y a un mouvement de personnel dans plusieurs corps d'emploi du personnel non-enseignant.

Au moment d'écrire ces lignes, le Centre de service scolaire n'a pas encore pris de décision quant à la tenue de séance d'affectation pour plusieurs corps d'emploi en présentiel ou en zoom. Dès que la décision sera prise, nous vous inviterons à consulter le site internet de l'APPA où nous transmettrons les dates des séances. ■



IMPORTANT: Pour toute question concernant les séances, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines du CSSDM.

DEVENEZ JOURNALISTE D'UN JOUR

Les membres du comité du journal Ensemble vous invitent à écrire avec eux ! Un texte sera ainsi choisi pour chacune des prochaines parutions du journal. Racontez-nous ce qui se passe dans vos lieux de travail. Une histoire qui vous a touchée ? Une situation qui vous met hors de vous ? Vous êtes spectatrice d'un bon coup ? Dites-le-nous et ne soyez pas timides : nous sommes ouverts à tous les styles d'écritures ! Faites-nous parvenir vos textes au courriel suivant : rledoux@appa.qc.ca . ■



APPAIDE (RECRUTEMENT DE PERSONNES ENTRAIDANTES)

L'entraide entre les pairs par une écoute et une référence adéquate. Il y a une volonté d'aider ses collègues de travail en toute confidentialité et dans le seul intérêt du bien-être de la personne aidée. La personne qui fait de l'entraide doit posséder les aptitudes suivantes :

- À l'écoute
- Empathique
- Rôle de référence seulement
- Respect de la confidentialité

Les avantages d'avoir une personne entraidante reconnue dans son milieu sont multiples tels que :

- Diminution du risque d'absentéisme
- Plusieurs conflits peuvent être résolus à la source

- Être à l'avant-garde en ce qui concerne la prévention de la violence et du harcèlement dans son milieu de travail



- Création de l'obligation de chacun d'être capable de se parler
- Amélioration du climat de travail
- Certains cas pourraient mener à une médiation

À titre d'exemple, le programme IPEC (Intervention post- événement critique) est officiellement instauré dans certaines écoles.

Toutes les personnes impliquées en sortiraient gagnantes ! ■

